

Atelier de la Communauté des territoires circulaires

**LES BESOINS FONCIERS IDENTIFIÉS DU
PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS (PRPGD)
ET DE LA
STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (SREC)**

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) adopté au CR du 21 novembre 2019

Ambition du PRPGD : améliorer la gestion et la valorisation des déchets aux horizons 2025 et 2031.

Le PRPGD identifie le foncier comme un **frein** en raison de son **coût**, et de son **accessibilité** (incluant l'**acceptabilité**) pour permettre aux acteurs économiques et associatifs de :

- **Accéder aux gisements** par la collecte et le stockage des matériaux/déchets
- **Gérer et valoriser ces flux** (tri, préparation au réemploi, réparation, espaces de vente...)

2 besoins identifiés pour les installations de gestion des déchets :

1. Répondre à un besoin de **capacité de gestion** en Île-de-France :

Méthanisation, tri/transit, traitement des déblais, tri des TLC...

2. **Améliorer le maillage** du territoire pour **rapprocher les activités** de l'économie circulaire et des déchets **de leur marché** :

Centrales à béton fixes et mobiles pour l'incorporation de granulats recyclés, stockage/vente pour les acteurs du réemploi, ressourceries/recycleries/tiers lieux, professionnels de la réparation et de l'ESS...

=> DMA, DAE, DEA, TLC, DEEE...

Leviers identifiés par la Région :

- Anticiper les besoins de gestion des déchets, maintenir les équipements, améliorer la collecte, ... dans le cadre des **stratégies foncières**
- Prévoir des recommandations « économie circulaire et déchets » dans les **documents d'urbanisme** (PLU, PLUi, SCOT, SDRIFe)
- **Adapter les installations aux contextes locaux**, en créant des équipements compacts, peu consommateurs d'espaces dans les secteurs en extension, en zone dense, et favoriser des sites davantage multifonctionnels.
- Etudier avec les acteurs du foncier, les possibilités pour les activités d'économie circulaire, d'**accéder à du foncier à des conditions acceptables** (prix, durée des baux...) et **bien localisé**
- Mise à **disposition du foncier public** aux opérateurs privés
- ...

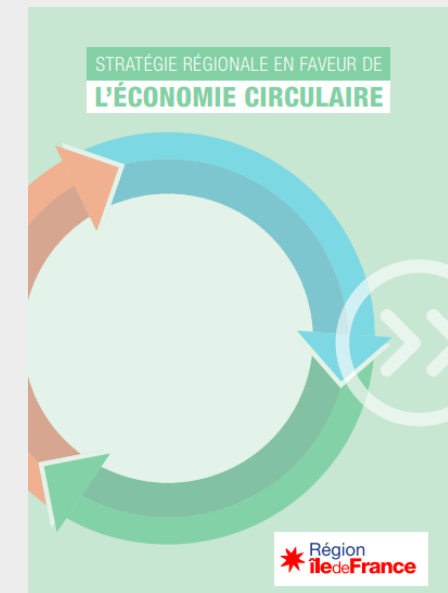


La Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire adoptée au CR de 24 septembre 2020

Ambition de la SREC : passer d'un modèle de consommation linéaire à un modèle circulaire d'ici 2030

Constat remonté des acteurs du terrain (EC comme ESS) identique que pour le PRPGD: le **foncier est un frein**, notamment son **coût** pour les activités émergentes au modèle économique fragile et nécessitant un emplacement en zone dense (ressourceries, ateliers de reconditionnement, etc.)

Ainsi la SREC prévoit dans son levier 3 une action 3.4 sur la facilitation de l'accès au foncier pour l'économie circulaire :



<p>3.4 : Rendre le foncier accessible aux activités de réemploi, tri, transit, et recyclage</p> <p>La Région, l'Institut Paris Region et l'EPFIF vont unir leurs forces pour faciliter l'accès au foncier temporaire ou pérenne, à travers un plan d'action visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> mobiliser et sensibiliser les acteurs du foncier ;<input type="checkbox"/> mettre en place des modalités de remontée des besoins, d'offres et d'échanges entre acteurs de l'économie circulaire et les gestionnaires du foncier ;<input type="checkbox"/> capitaliser et partager les retours d'expériences en lien avec les autres dispositifs de la Région tels que le plan friches et urbanisme transitoire ;<input type="checkbox"/> réaliser une cartographie multicritères des potentiels fonciers susceptibles de répondre aux besoins de ces activités, notamment les opportunités que présentent les sites en friche, et faciliter les implantations grâce à la mobilisation de l'outil « Smart implantation » ;<input type="checkbox"/> travailler sur des propositions pour favoriser l'acceptabilité des installations en s'appuyant sur l'expérience du Plan Méthanisation.	<p>Pilotes : Région, Institut Paris Region, EPFIF</p> <p>Partenaires potentiels : SEM Patrimoine Services de l'Etat, ADEME, Banque des Territoires, AORIF, Direction Immobilier Etat, SNCF Immobilier, Poste Immobilier, GPA/EPA, APUR</p>
---	--

Quelques enjeux de la mobilisation du foncier pour les activités d'économie circulaire :

- **Mise en relation** des acteurs de l'**offre** et de la **demande**
- Nécessité d'une **aide publique** pour rendre le foncier abordable?
- **Acceptabilité** (mobilisation et sensibilisation des élus, des riverains)
- Distinction de 2 leviers : foncier **temporaire/transitoire/précaire** ou foncier **pérenne** (baux 3-6-9, achats)
- Réflexions sur les **nouvelles formes d'occupations des espaces** : tiers-lieux , ressourceries éphémères, etc.
- Sujet de la **densité urbaine**/lien avec le ZAN : mutualisation des espaces dans le temps (aménagement circulaire)
- **Orientations des documents prescriptifs** (documents d'urbanisme, SDRIF-E, etc.) : quelle priorité donnée au logement, quelle priorité donnée à l'EC/ESS?

→ *Place aux avis de nos invités* 😊